

Paris, le 19 juillet 2018

IPA en médecine de ville : sans moyens, un décret pour rien ?

Le décret qui fixe les contours du nouveau métier d'infirmier en pratique avancée (IPA) est paru ce jour au Journal Officiel.

Ces soignants exerceront des compétences élargies dans le cadre d'une équipe sous la direction d'un médecin. Conformément à la demande de la CSMF, ses missions sont précisées par un protocole d'organisation qui sera communiqué au patient, afin que ce dernier puisse identifier clairement le rôle de chacun.

Le métier d'infirmier en pratique avancée est créé pour renforcer l'environnement professionnel du médecin dans différentes spécialités et améliorer l'organisation du système de soins.

Cependant, il reste à déterminer le modèle économique de ce nouveau métier, en particulier en médecine de ville. En l'absence d'évolution réglementaire et de moyens pour les rémunérer, les infirmiers en pratique avancée exerceront seulement dans les hôpitaux.

Il est donc urgent de définir les modalités de financement des IPA en médecine de ville ; sinon, le décret paru aujourd'hui restera sans suite.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, l'UNOF (médecins généralistes) et l'UMESPE (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.